

Séance du 12 décembre 2024

Présidence : M. Philippe Herminjard, président

Demande d'un crédit de CHF 5'025'000.— pour l'entretien du patrimoine communal année 2025 et d'un crédit de CHF 270'000.— pour l'entretien du patrimoine du rentier Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey année 2025 et d'un crédit de CHF 110'000.— pour l'entretien du patrimoine du rentier Fondation Jules Monnerat en faveur des vieillards année 2025 (2024/P35)

Rapport : M. Ceki Gülcü

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis N° 35/2024, du 28 octobre 2024, concernant la « Demande d'un crédit de CHF 5'025'000.— pour l'entretien du patrimoine communal année 2025 et d'un crédit de CHF 270'000.— pour l'entretien du patrimoine du rentier Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey année 2025 et d'un crédit de CHF 110'000.— pour l'entretien du patrimoine du rentier Fondation Jules Monnerat en faveur des vieillards année 2025 »,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

Patrimoine communal

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 5'025'000.— pour « l'entretien du patrimoine communal année 2025 » ;
2. de financer ces dépenses par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » ;
3. d'amortir le crédit demandé selon les règles du MCH2 ;
4. de prendre acte que les subventions seront portées en déduction du crédit accordé lors du décompte final.

Rentier Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 270'000.— pour « l'entretien du patrimoine du rentier Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey année 2025 » ;
2. de financer ces dépenses par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » ;
3. d'amortir le crédit demandé selon les règles du MCH2 ;
4. de prendre acte que les subventions seront portées en déduction du crédit accordé lors du décompte final.

Rentier Fondation Jules Monnerat en faveur des vieillards

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 110'000.— pour « l'entretien du patrimoine du rentier Fondation Jules Monnerat en faveur des vieillards année 2025 » ;
2. de financer ces dépenses par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » ;

Extrait des délibérations du Conseil communal de Vevey

3. d'amortir le crédit demandé selon les règles du MCH2 ;
4. de prendre acte que les subventions seront portées en déduction du crédit accordé lors du décompte final.

Ainsi délibéré en séance du **12 décembre 2024**.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme le 13 décembre 2024.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
le Président
Philippe Herminjard



la Secrétaire
Carole Dind